

OPEN FEDERAL 2024 « Pêche à la mouche »

LIEUX ET MODALITES DE PÊCHE :

Il sera admis un maximum de 16 Equipes de deux compétiteurs. La compétition se déroule sur l'Azergues en deuxième catégories, avec 8 parcours qui feront entre 300 et 400 mètres, ceux-ci seront balisés en amont et aval par une rubalise.

Les secteurs seront déterminés par tirage au sort en début de matinée.

DUREE DES MANCHES :

Celle-ci se déroulera en contrôle alterné avec 4 manches de 1H30, deux en tant que contrôleurs et deux en tant que compétiteurs, le respect des horaires de début et fin de manche seront sous la responsabilité des contrôleurs tout en respectant les horaires de pêche définis par les organisateurs

MATERIEL :

la compétition implique l'usage de canne, de moulinet et de ligne aux caractéristiques spécifiques à la Pêche à la mouche artificielle dite "au fouet", avec comme leurres des mouches artificielles. Le type de canne est laissé au choix des concurrents, mais ne pourra dépasser 12 pieds (3m 66cm) de longueur totale, et devra avoir un minimum de longueur de 7 pieds et demi (2m 29cm). Une seule canne autorisée en action de pêche (une seule soie sur ou dans l'eau).

L'utilisation d'une épuisette est obligatoire.

Les concurrents peuvent utiliser des soies manufacturées flottantes, plongeantes ou à tête plongeante

Sont autorisés les bas de ligne en fil monofilament (de type nylon, fluorocarbonate...) ou poly-leader, d'une longueur de maximale du double de la longueur de la canne utilisée, pointe incluse.

Les compétiteurs peuvent utiliser des mouches artificielles flottantes ou coulantes (Un maximum de trois mouches est admis), celle-ci doivent être montées sur des hameçons simples sans ardillon ou ardillon parfaitement écrasé.

Lestées ou non les mouches doivent être séparées de 50 cm d'œillet à œillet

CAPTURES :

Après chaque prise, c'est le compétiteur qui amène le poisson dans l'épuisette au contrôleur.

Nous comptons tous les salmonidés, la mesure sera réalisée de l'extrémité de la bouche à l'extrémité de la queue par le contrôleur.

Pour leur homologation, il est impératif que les poissons soient remis à l'eau vivant.

Le contrôleur remplies à chaque prise, la fiche de contrôle et s'assure que le compétiteur signe sa fiche en fin de manche.

LES POINTS :

Pour chaque salmonidé,

inférieur à 25 CM 1 Point,

Entre 25 et 30 Cm 2 Points,

Supérieur à 30 Cm 3 Points

CLASSEMENTS :

Le classement de l'épreuve s'effectue dans un premier temps par ordre décroissant sur la somme des points obtenus au total des manches.

En cas d'égalité c'est la somme des poissons supérieur à 30 Cm qui départageront les compétiteurs.

Si l'égalité se poursuit c'est la somme des poissons entre 25 et 30 Cm qui départageront les compétiteurs.

HORAIRES :

Les compétiteurs sont accueillis à 7H00 (local dédié, 250 route de Chazey, 69380 Lozanne).

Tirage au sort des secteurs et des rôles compétiteurs/contrôleurs à 7H30

Manche 1 de 8H30 à 10H00

30 mm pour accéder à son nouveau secteur

Manche 2 de 10H30 à 12H00

1 Heure pour se restaurer et retrouver son nouveau secteur

Manche3 de 13H00 à 14H30

30 mm pour accéder à son nouveau secteur

Manche 4 de 15H00 à 16H30

17H15 Résultats et remise des prix.